

Baisse du taux de taxe scolaire pour l'année 2020-2021 et instauration du taux unique de taxation

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 10 juillet 2020 – Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières informe la population que les comptes de taxe scolaire couvrant la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ont été mis à la poste le 10 juillet 2020.

Le 15 juin 2020, la Commission scolaire des Hautes-Rivières est devenue le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières qui est responsable de percevoir la taxe scolaire en vertu des mêmes encadrements qui s'appliquaient à la Commission scolaire des Hautes-Rivières. Le compte de taxe scolaire reçu par les contribuables pour l'année 2020-2021 reflète ce changement d'appellation.

Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire

L'instauration d'un taux unique de taxation pour l'année scolaire 2020-2021 a pour effet de réduire la taxe scolaire de 6,5 M\$ par rapport à l'année 2019-2020. Cette réduction est compensée par une subvention d'équilibre fiscal en provenance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Cette loi prévoit une réduction graduelle du taux de taxation local pour chacun des centres de services scolaire du Québec et ce, jusqu'à l'atteinte d'un taux unique de taxation.

En 2020-2021, le taux unique de taxation de 0,10540 \$ du 100 \$ d'évaluation a été atteint. En 2019-2020, le taux local transitoire du centre de services scolaire des Hautes-Rivières était de 0,15261 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Dates d'échéance

La taxe scolaire est payable en deux versements égaux lorsque le compte de taxe scolaire est égal ou supérieur à 300 \$. Pour 2020-2021, les dates d'échéance sont les suivantes :

- ❖ 13 août 2020
- ❖ 12 novembre 2020

Un dépliant accompagne le compte et comporte des renseignements complémentaires.

Rappel

Les propriétaires ne recevront pas de compte de taxe scolaire si :

- 1) **Le montant à payer est de moins de 2 \$;**
- 2) **La valeur imposable de leur immeuble est égale ou inférieure à 25 000 \$ (le compte étant à 0 \$).**

Dates d'échéance **Rappel!**

La taxe scolaire couvre la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Si votre compte de taxe est égal ou supérieur à 300 \$, vous pouvez payer en 2 versements.

Les dates d'échéance sont les suivantes :

- 1^{er} versement : 13 août 2020**
- 2^e versement : 12 novembre 2020**

Tout propriétaire qui ne reçoit pas son compte de taxe scolaire sans être dans l'une ou l'autre de ces situations doit s'assurer que son dossier est à jour en communiquant avec le Service de la taxe scolaire.

Si vous êtes un nouveau propriétaire ou avez vendu votre propriété récemment, consulter notre site web pour des précisions supplémentaires.

Questions et informations

- Site web :** www.csdhr.qc.ca
- Par courriel :** taxescolaire@csdhr.qc.ca
- Par téléphone :** 450 359-6411 – option 2
1-877-359-6411 (sans frais)
- En personne :** Dans le contexte actuel de la pandémie, le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières demande aux contribuables d'adresser leurs requêtes par courriel ou par téléphone.

Le centre administratif sera fermé **du 20 au 31 juillet 2020 inclusivement**.

À propos de la taxe scolaire

La taxe scolaire s'applique sur les immeubles situés sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et sert à payer l'entretien et le fonctionnement des écoles et des centres de formation, environ la moitié du coût du transport scolaire, la consommation énergétique et les services corporatifs.

- 30 -

À propos du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

Le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières est une organisation apprenante qui mise sur la collaboration, l'expertise de son personnel, l'application des pratiques efficaces et validées et l'innovation pour mieux faire réussir ses élèves. Il accueille plus de 18 500 élèves au secteur des jeunes qui fréquentent 35 écoles primaires, 1 école à vocation particulière, 7 écoles secondaires et de nombreux élèves adultes inscrits à notre centre de formation professionnelle et notre centre de formation des adultes. Avec plus de 4 000 employés, le CSSDHR est l'un des acteurs incontournables du développement économique en Montérégie. Son territoire de 1 468 kilomètres carrés s'étend sur 23 municipalités et 3 MRC. Plus de détails au csdhr.qc.ca.

Source : Julie Brassard | Service des affaires juridiques et des communications | 450 359-6411, poste 7229 | julie.brassard@csdhr.qc.ca